

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le

ID : 029-212901052-20180702-2018300-DE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 28 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2018, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 28 juin 2018, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL (arrivé à 19h05), Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme BOSCH, M. YVEN, Mme L'AMINOT, Mme BLEAS K, M. JEZEQUEL (arrivé à 19h10), M. LE BRAS, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. TURLAN, Mme BETON, Mme LARVOR, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Absentes ayant donné procuration :

Mme PORTAILLER, Adjoint au Maire, a donné procuration à Mme LE BERRE, Adjoint au Maire, Mme AUFFRET, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme CLAISSE, Maire.

Absent :

Monsieur POULIQUEN, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Madame Karine BLEAS, Conseillère Municipale, est nommée pour remplir cette fonction.